

On donne lecture de la lettre suivante adressée au secrétaire du Collège, M. le Dr A. G. Beileau, par M. l'abbé Laflamme au nom des examinateurs :

MONSIEUR LE SECRETAIRE,

Je me permettrai de faire quelques remarques à propos des derniers examens d'admission à l'étude de la médecine.

Tous les examinateurs sont unanimes à dire qu'il est à peu près impossible, de faire des examens, au moins pour certaines branches, comme le latin, le grec, l'algèbre, la géométrie, sans indiquer d'avance l'étendue, dans chacune de ces matières, que les questions seraient censées couvrir. Rigoureusement parlant, on pourrait peut-être se passer de ces indications pour le grec et le latin ; mais alors il faudrait donner des dictionnaires aux élèves, ce qui nécessiterait de grandes dépenses. On devrait, je crois, mettre sur le même pied le français pour les anglais et l'anglais pour les français.

Quant à l'impression des questions, du moins de quelques-unes d'entre elles, nous la regardons comme nécessaire. Il est absolument impossible de dicter des extraits latins ou grecs, sans exposer les élèves à faire de nombreuses erreurs, qui rendent leur travail à peu près impossible. Il ne faut pas songer davantage à dicter les questions d'arithmétique et d'algèbre, pour la même raison. Les questions d'histoire, de géographie et de littérature sont à peu près les seules qui puissent être dictées sans trop d'inconvénient. L'usage des tableaux noirs ne facilite guère la besogne. Quelques élèves voient mal et sont obligés de se déplacer les uns après les autres pour aller lire ce qu'on a écrit, ce qui constitue un grave désordre, vu que dans ces allées et venues, ils peuvent se passer des notes, sans que les surveillants s'en aperçoivent.

Nous croyons que le moyen le plus simple de régler tous ces points serait de nommer un comité de Médecins Gouverneurs du Collège, chargé de voir les examinateurs et de s'entendre avec eux sur tout ce qui regarde ces examens. Tout le monde désire que ces examens soient sérieux : nous croyons indiquer ici le meilleur moyen d'arriver à ce résultat, tout en rendant justice aux examinateurs et aux élèves.

Nous vous prions de communiquer au Bureau des Gouverneurs ces quelques remarques, afin qu'il s'en occupe s'il le juge à propos.

L'expérience que nous avons acquise en cette matière est assez grande pour que nous croyions justifiés de vous en parler ainsi.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma haute considération et de mon entier dévouement.

Au nom des examinateurs,

J. U. K. LAFLAMME.

Cette lettre est renvoyée, pour discuter les amendements proposés, à un comité composé des officiers du collège et des examinateurs eux-mêmes.